

Le 15 septembre 2017

## Circulation des VTT sur la rive gauche du Tarn

### Les versants et falaises des gorges du Tarn, un haut lieu de biodiversité à préserver

La portion de versant des gorges du Tarn située en cœur du Parc national des Cévennes (rive gauche) sur la commune de Saint-Pierre des Tripiers abrite des sites de repos et de nidification d'espèces à fort intérêt patrimonial comme le faucon pèlerin, le vautour fauve ou l'aigle royal. Ce secteur est également intégré dans la zone Natura 2000 « Causses et gorges » en raison de la présence d'autres espèces comme le hibou grand duc ou le circaète Jean le blanc. De nombreuses espèces végétales inféodées aux falaises et aux éboulis sont recensées chaque année et l'établissement public porte une importante responsabilité dans la conservation de certaines d'entre elles.

Le maintien de la quiétude de ces grands ensembles de falaises constitue un enjeu majeur dans la charte de l'établissement du PNC. Il convient donc, dans le cœur en particulier, d'adopter toutes les mesures nécessaires afin de garantir la pérennité de la faune et la flore.

Suite à l'ouverture dans cette zone de plusieurs sentiers destinés à la pratique du VTT de descente, sans autorisation, sans tenir compte des enjeux environnementaux ni des itinéraires pédestres existants, l'établissement public et la commune de Saint-Pierre-des-Tripiers ont décidé d'agir conjointement.

Le 20 mai 2016, la commune de Saint-Pierre-des-Tripiers a délibéré pour interdire le VTT sur deux parcours situés en cœur du PNC (Cassagnes vers Plaisance et Volcégur vers la Sablière) et sur un sentier en dehors du cœur (Volcégur vers la Sablière).

Le 10 juillet 2017, le Parc national des Cévennes a pris un arrêté interdisant la circulation des cycles non motorisés sur la totalité de la rive gauche du Tarn, située dans le cœur. Le chemin des Gorges du Tarn, passant par La Plaisance, Boubais, La Sablière, entre Le Rozier et les Vignes reste ouvert aux cycles non-motorisés.

En dehors de ce site particulièrement vulnérable, la pratique du VTT et du VAE est possible sur de nombreux sentiers en cœur de Parc. L'EP-PNC valorise sur sa plateforme internet « Destination Parc National des Cévennes » plusieurs boucles VTT de niveaux et de difficultés variables. Par ailleurs volonté de l'établissement, conformément à la Charte, est de faire de la randonnée non-motorisée le vecteur principal de découverte du territoire et du développement touristique. Un travail est en cours avec les partenaires concernés pour identifier et valoriser des sentiers adaptés à cette pratique tout en garantissant la préservation des milieux naturels.

Contact presse : Natacha Maltaverne  
Tél : 04 66 49 53 25 – Mob : 06 99 76 40 49  
[nmaltaverne@cevennes-parcnational.fr](mailto:nmaltaverne@cevennes-parcnational.fr)

Parc national des Cévennes  
6 bis place du Palais – 48400 Florac

